



Soutien à divers projets d'immobilier d'entreprises

Rapport n° CP/2011/785

**Service gestionnaire :**

Service développement économique et touristique - Cellule entreprises et territoires

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la Commission Permanente du Conseil Général une participation départementale à la création d'un hôtel d'entreprises à SOULTZ-SOUS-FORETS et d'un commerce de proximité à HOHENGOEFT.

**I. Création d'un hôtel d'entreprises à SOULTZ-SOUS-FORETS**

La Commune de SOULTZ-SOUS-FORETS a décidé de réaliser un hôtel d'entreprises tertiaires. Ce projet s'inscrit dans un projet plus global de création d'un Pôle des Services permettant, sur une surface de 888,60 m<sup>2</sup>, de créer un hôtel d'entreprises tertiaires, de reloger la trésorerie et l'Office de Tourisme, de redimensionner le centre médico-social et d'offrir des locaux pour les services en direction des personnes âgées. En outre, ce projet de Pôles des Services proposera des locaux de permanences pour Pôle Emploi et la Mission Locale ainsi qu'un local de formation.

L'Hôtel d'entreprises, d'une surface de 96,10 m<sup>2</sup>, comportera 3 bureaux, allant de 20 m<sup>2</sup> à 25 m<sup>2</sup>, et un bloc sanitaire.

La gestion de la structure est assurée par la Commune en régie directe.

Le montant des investissements au titre de l'hôtel d'entreprises s'élève 147.575 € H.T., soit 1.535,64 €/m<sup>2</sup>.

Au regard du nouveau dispositif départemental en faveur de la création d'hôtel d'entreprises, la Commune de SOULTZ-SOUS-FORETS serait susceptible de bénéficier de la subvention départementale suivante :

Coût des investissements	Surface totale	Plafond d'intervention au m <sup>2</sup>	Assiette subventionnable	Taux d'intervention	Montant de l'aide départementale
147.575 € HT	96,10 m <sup>2</sup>	1.200 €/m <sup>2</sup>	115.320 €	20 %	<b>23.064 €</b>

A noter que la Région Alsace est sollicitée à hauteur de 11.532 € pour accompagner ce projet d'hôtel d'entreprises.

**II. Création d'un commerce de proximité à HOHENGOEFT**

La Commune de HOHENGOEFT, dans le cadre de sa politique de dynamisation du village, a décidé de rénover un immeuble communal destiné à accueillir un salon de coiffure.

La gérance de ce local serait confiée à une personne exerçant actuellement la coiffure à domicile. Son projet d'implantation dans le local de HOHENGOEFT a été accompagné par la Chambre de Métiers d'Alsace.

Les travaux de rénovation du local portent sur la remise en peinture de la façade et la création d'une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite. Les travaux d'aménagement intérieur seront assurés par l'exploitante du salon de coiffure.

Le coût global des travaux s'élève à 4.792,50 €HT.

En application du nouveau dispositif départemental, la Commune de HOHENGOEFT serait susceptible de bénéficier d'une subvention départementale permettant d'atteindre 50 % de financement public. Ainsi, le montant de l'aide départementale qui pourrait être accordée à la commune au titre de ce projet serait de :

Coût du projet	Taux d'intervention	<b>Subvention départementale</b>
4.729,50 €	50 %	<b>2.364,75 €</b>

Lors de sa dernière réunion, la Commission de l'Economie, de l'Emploi et du Tourisme s'est prononcée favorablement sur une participation départementale à ces deux projets.

En cas d'accord, les crédits nécessaires seraient imputés sur les enveloppes budgétaires dont la situation est donnée ci-dessous :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15047	204-20414-91	1 487 511,35 €	23 064,00 €	23 064,00 €
34085	204-20414-91	250 000,00 €	235 995,40 €	2 364,75 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président :*

- décide d'accorder une subvention de 23.064 € à la commune de SOULTZ-SOUS-FORETS au titre de la réalisation d'un hôtel d'entreprises tertiaires;
- décide d'accorder une subvention de 2.364,75 € à la commune de HOHENGOEFT au titre de la réalisation d'un commerce de proximité;
- approuve les conventions de financement à intervenir entre la collectivité départementale et les communes de SOULTZ-SOUS-FORETS et HOHENGOEFT, jointes en annexe, et autorise son Président à signer lesdites conventions.

Strasbourg, le 24/10/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL